



Énergie renouvelable.
Développement durable.

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

INNERGEX ANNONCE L'ACQUISITION DU PROJET SOLAIRE STARDALE

- *Parc d'énergie solaire photovoltaïque de 27 MW_{AC} (33,2 MW_{DC}) situé en Ontario, Canada*
- *Impact attendu à la hausse des flux de trésorerie disponibles par action à compter de 2012*
- *BAlIA estimé à 15 millions \$ pour la première année complète d'exploitation*
- *Mécanismes de partage des risques attrayant*
- *Diversification accrue des sources d'énergie d'Innergex*
- *Intéressant contrat d'achat d'électricité (CAE) d'une durée de 20 ans au tarif de 420 \$ par MWh selon les Contrats RESOP de l'OPA*
- *Grande qualité de crédit de l'acheteur d'électricité (OPA : coté Aa1 par Moody's)*

Longueuil, Québec – (6 avril 2011) – Innergex énergie renouvelable inc. (TSX:INE) (« Innergex ») annonce qu'elle a conclu une entente d'achat d'actions avec Enfinity NV (« Enfinity »), afin d'acquérir toutes les actions émises et en circulation de l'entité propriétaire des droits de développement du Projet solaire photovoltaïque (« PV ») Stardale de 27-MW_{AC} d'Enfinity (le « Projet Stardale »), situé en Ontario, Canada. Selon l'entente d'achat d'actions, la contrepartie à verser à Enfinity est d'approximativement 11,1 millions \$, sous réserve de certains ajustements de prix.

M. Michel Letellier, Président et chef de la direction d'Innergex, partage son enthousiasme pour ce premier investissement en énergie solaire du producteur d'énergie renouvelable, en déclarant « Nous étudions l'industrie solaire depuis quelque temps déjà. La technologie solaire a fait ses preuves, elle est fiable et simple et nous croyons que les risques de construction et d'exploitation sont faibles. De plus, le soleil constitue une ressource très stable et prévisible qui, selon Innergex, fera en sorte que le Projet Stardale générera une source soutenue de flux de trésorerie pour les vingt prochaines années et au-delà. »

M. Rafael Dobrzynski, Chef de la direction d'Enfinity Americas, commente la transaction avec Innergex en ces termes « Nous réalisons le Projet Stardale avec le plus grand soin pour les communautés voisines, l'environnement et toutes les parties intéressées. De par sa connaissance du marché ontarien, sa philosophie de développement et ses capacités financières, Innergex est le partenaire idéal pour mener le Projet Stardale à la ligne d'arrivée. Nous sommes aussi très heureux de poursuivre notre association avec Innergex en agissant comme entrepreneur en ingénierie, approvisionnement et construction (« EPC »), et comme fournisseur à long terme pour l'exploitation et l'entretien (« O&M ») du Projet Stardale. »

La construction du Projet Stardale a débuté en novembre 2010 et son achèvement est prévu pour février 2012. Le Projet Stardale est réalisé sur deux lots totalisant 300 acres, situés à East-Hawkesbury, dans le comté de Russell en Ontario, Canada. Le Projet Stardale consiste en un agencement de capteurs photovoltaïques montés au sol, comptant approximativement 144 060 modules photovoltaïques polycristallins SolarWorld SW 230 ainsi que 54 onduleurs, pour une puissance installée totale de 27 MW_{AC} (33,2 MW_{DC}). La production électrique prévue du Projet Stardale est estimée à 39 GWh, ce qui suffit à alimenter en électricité 2 600 maisons.

Toute l'énergie livrée par le Projet Stardale sera vendue en conformité avec trois contrats du programme *Renewable Energy Standard Offer Program Contracts* (« Contrats RESOP ») conclus avec l'Ontario Power Authority (« OPA »). Le tarif à payer pour l'électricité est établi, en vertu des Contrats RESOP, à 420 \$ par MWh. La durée des Contrats RESOP est de 20 ans commençant à la date de l'exploitation commerciale du Projet Stardale.

Enfinity agira à titre d'entrepreneur EPC et fournisseur O&M

Parallèlement à l'acquisition du Projet Stardale, Innergex engagera Enfinity à titre d'entrepreneur EPC pour la construction du Projet Stardale. La valeur approximative du contrat EPC est de 118,9 millions \$, sous réserve de certains ajustements. De plus, Enfinity agira à titre de fournisseur pour l'exploitation et l'entretien (« O&M ») du Projet Stardale pour un prix fixe selon un contrat à long terme.

Concernant Enfinity, M. Letellier mentionne « Il était essentiel pour nous de travailler avec une firme d'expérience et de bonne réputation telle que Enfinity. Durant notre processus de vérification diligente, Enfinity a démontré sa capacité à livrer un projet solaire de grande qualité. En conséquence, nous nous attendons, en leur confiant les responsabilités d'entrepreneur EPC et de fournisseur O&M, à atténuer les risques pour la transaction. »

Mécanismes de partage des risques

Les meneurs de l'équipe de négociation, M. Jean Trudel, Vice-président Finances & Relations avec les investisseurs d'Innergex et M. Wim Goethals, Directeur financier d'Enfinity Americas, expliquent que l'entente d'acquisition des actions prévoit des mécanismes de partage des risques. La contrepartie payable en vertu de l'entente d'acquisition des actions sera ajustée à la hausse ou à la baisse lorsque certaines variables estimées, sur lesquelles fut basé le prix d'achat, seront connues, afin d'assurer un seuil minimum du taux de rendement interne d'Innergex sur le Projet Stardale. Les principales variables déterminant le prix d'achat payable, prévu à l'entente d'achat d'actions, sont les conditions financières du financement de projet à long terme sans recours, le taux de swap à long terme et les dépenses d'exploitation. La considération payable en vertu du Contrat EPC sera ajustée à la hausse ou à la baisse en fonction du rendement réel du projet et de la production annuelle d'énergie, telle que vérifiée par un ingénieur indépendant, et ce, un an suivant la date de mise en service commercial.

La contrepartie payable en vertu de l'entente d'acquisition des actions sera versée sur l'atteinte de certains jalons. Le premier paiement, d'une somme de 1,5 million \$, sera versé à la clôture. Le deuxième paiement, d'un montant égal à 50 % du solde de la contrepartie, sera payable à la réception d'une offre de financement sans recours à long terme pour le Projet Stardale, provenant d'institutions financières et dont les conditions seront non moins favorables que certains seuils définis par les parties. Le troisième paiement (25 % du solde de la contrepartie) sera payable à la clôture de ce même financement et le dernier paiement (25 % du solde de la contrepartie) sera payable à l'achèvement final du Projet Stardale.

Financement de la transaction

Le coût de développement total approximatif prévu pour le projet est de 140 millions \$, lequel montant inclut la contrepartie de 11,1 millions \$ à verser en vertu de l'entente d'achat des actions, le Contrat EPC de 118,9 millions \$, ainsi que d'autres coûts du propriétaire et des dépenses de transaction. Innergex a l'intention d'obtenir un financement de projet sans recours et de long terme, au montant approximatif de 103 millions \$, correspondant approximativement à 73 % du total des coûts de développement. La portion restante des coûts de développement, soit approximativement 37 millions \$, sera financée par une combinaison de l'encaisse disponible et de prélèvements sur la facilité de crédit d'exploitation d'Innergex.

Conditions de clôture

L'acquisition a été approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration d'Innergex et est soumise aux autorisations réglementaires ainsi qu'aux autres conditions habituelles de clôture. La clôture de la transaction est prévue d'ici 30 jours.

Enfinity NV a été fondé en 2005 et s'est établi comme chef de file dans l'énergie solaire commerciale photovoltaïque (« PV ») avec des opérations en Amérique du Nord, Europe et Asie Pacifique. La compagnie finance, développe et construit des projets solaires PV et, de plus, détient son propre portfolio d'installations d'énergie renouvelable. Enfinity a été retenu pour construire certains des plus grands projets d'énergie solaire autour du globe, avec 200 MW de puissance installée et opérationnelle dans le monde. La compagnie a récemment annoncé trois projets solaires pour des municipalités en Californie.

Innergex énergie renouvelable inc. est un important propriétaire et exploitant de centrales hydroélectriques au fil de l'eau et de parcs éoliens en Amérique du Nord et est un promoteur d'installations d'énergie solaire photovoltaïque. L'équipe de direction d'Innergex est active au sein de l'industrie de l'énergie renouvelable depuis 1990. Innergex détient un portefeuille de projets qui se compose : i) de participations dans 23 centrales en exploitation d'une puissance installée nette globale de 401 MW; ii) de participations dans 10 projets de développement ou en construction d'une puissance installée nette globale de 279 MW et ayant des contrats d'achat d'électricité; et iii) de projets potentiels de plus de 2 800 MW (nets).

Mesures non reconnues en vertu des PCGR au Canada

Certains indicateurs utilisés dans ce communiqué ne sont pas des mesures reconnues selon les principes comptables généralement reconnus au Canada (« PCGR »), et pourraient, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures présentées par d'autres émetteurs. Innergex croit que ces indicateurs constituent une information additionnelle importante puisqu'ils fournissent à la direction et aux lecteurs des renseignements sur le niveau de sa production et sa capacité à générer des fonds. La société croit également qu'ils facilitent les comparaisons entre les périodes.

Information prospective

Le présent communiqué de presse renferme de l'information prospective au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. L'information et les énoncés qui ne sont pas des énoncés de faits historiques dans le présent communiqué de presse constituent de l'information prospective. On reconnaît la nature prospective des énoncés et de l'information à l'emploi de mots comme « vers », « environ », « potentiel », « projet » ou à l'emploi de verbes comme « croire », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « prévoir », « estimer », « continuer », ou encore d'expressions ou de termes analogues, y compris à la forme négative. Cette information prospective comprend notamment, sans y être limitée, des énoncés à l'égard : de la clôture prévue de l'acquisition, des avantages dont pourront bénéficier Innergex et ses actionnaires à la suite de l'acquisition, des flux de trésorerie, des dividendes, de la production d'électricité, des perspectives de croissance, de la stratégie et des plans d'affaires, ainsi que des objectifs d'Innergex ou visant Innergex.

L'information prospective est fondée sur certaines attentes et hypothèses fondamentales formulées par Innergex, notamment des attentes et des hypothèses concernant le respect de toutes les conditions de clôture, le moment, ainsi que la disponibilité des sources de capitaux et le rendement des installations en exploitation. Même si Innergex estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles cette information prospective est fondée sont raisonnables, on ne doit pas s'y fier outre mesure étant donné que rien ne

garantit qu'elles se révèlent exactes. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux actuellement prévus en raison d'un certain nombre de facteurs et de risques. Ceux-ci incluent, sans y être limités, le défaut de réaliser l'acquisition, le défaut d'obtenir le financement du projet, des responsabilités potentielles non divulguées liées à l'acquisition, le défaut de réaliser les avantages de l'acquisition, la production d'énergie et d'autres risques généralement attribuables aux activités d'Innergex. Pour obtenir de plus amples renseignements à l'égard des risques et des incertitudes, vous pouvez consulter la notice annuelle d'Innergex déposée par Innergex auprès des commissions canadiennes en valeurs mobilières.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Monsieur Jean Trudel, MBA
Vice-président, Finances et Relations avec les investisseurs
Innergex énergie renouvelable inc.
Tél. : 450-928-2550, poste 252
jtrudel@innergex.com

Madame Édith Ducharme, LL.L.
Directrice, Communications financières et Relations avec les investisseurs
Innergex énergie renouvelable inc.
Tél. : 450-928-2550, poste 222
educharme@innergex.com

Site web d'Innergex : www.innergex.com
Site web d'Enfinity : www.enfinity.ca